



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS ARRONDISSEMENT DE LENS CANTON DE CARVIN	VILLE DE LIBERCOURT EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE
---	---

**ARRETE N° 133.2024
REGLEMENT DU CONCOURS
« TROUVE LE POIDS DU PANIER GARNI »**

Le Maire de la Ville de LIBERCOURT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant que la ville de Libercourt organise un concours dans le cadre du lancement de son marché hebdomadaire « Trouve le poids du panier garni »,
- Considérant qu'il convient de fixer par voie d'arrêté municipal les règles du jeu concours et ses modalités de déroulement,

ARRETE :

Article 1 : Objet

La ville de Libercourt organise un concours dans le cadre du lancement de son marché hebdomadaire.

Article 2 : Conditions de participation

Ce concours est ouvert à toute personne résidant en France. Ne sont pas autorisées à participer au présent concours les élus de la ville. La participation au concours implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement.

Article 3 : Sujet du concours

Le présent concours porte sur la détermination du poids du panier garni à gagner.

Article 4 : Modalités de participation

- 1) Compléter et transmettre le bulletin d'inscription dans les délais impartis dans l'urne présente le jour du marché,
- 2) L'inscription est nominative, limitée à une proposition par personne, la participation à ce concours est gratuite, sans obligation d'achat et aucun frais, quel qu'il soit, ne sera remboursé.

Article 5 : Date limite de participation

La date limite de participation au concours est fixée au 1er Septembre à 12h30.

Article 6 : Conditions d'invalidation de l'inscription

Seront considérés comme invalidant toute participation dont :

- Le bulletin est incomplete
- Les données sont erronées ou non valides
- La réception hors délai
- Le non-respect des modalités de participation notamment la participation unique par personne.

Article 7 : Jugement

Le gagnant sera le participant ayant indiqué le poids le plus proche du panier garni. En cas d'égalité, un tirage au sort aura lieu pour désigner le vainqueur.

Article 8 : Récompense

Le gagnant se verra remettre le panier garni.

Article 9 : Proclamation des résultats

Le gagnant sera averti par téléphone grace aux coordonnées indiquées sur le bulletin de participation.

Article 10 : Traitements des données personnelles

La ville de Libercourt traite vos données dans le cadre de l'organisation du jeu « Trouve le poids du panier garni » conformément aux modalités du présent règlement. La collecte et le traitement des données repose sur votre consentement. Les données sont traitées uniquement par le service Communication. Elles sont conservées le temps du jeu-concours et sont ensuite éliminées. Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez des droits d'accès, de rectification, d'effacement de vos données, ou encore de limitation de leurs traitements. Vous pouvez également retirer votre consentement au traitement de vos données, si aucune obligation légale ne s'y oppose. Pour exercer vos droits www.demarches-simplifiees.fr/commencer/formulaire-de-saisie-du-dpo.

Article 11 : Réglementation

Le règlement est retirable et adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à :

Hôtel de ville de Libercourt
Service communication
1 place de l'hôtel de ville
62820 LIBERCOURT

Article 12 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site internet de la commune.

Article 13 : Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LIBERCOURT, le 29 Août 2024

Le Maire,

Daniel MACIEJASZ

Signé Electroniquement



Monsieur le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
062-216209072-20240829-A-133-2024-AR
Date de télétransmission : 29/08/2024
Date de réception préfecture : 29/08/2024